

INFORMATIONS COMMUNALES DU 12 AVRIL 2019



RÉDERIE DU 1er MAI

Cette année encore, notre réderie annuelle aura lieu dans les Rues de la Place,
de Grattepanche et de Longpré

Le Mercredi 1^{er} Mai 2019.

Comme chaque année, ces rues seront transformées pendant quelques heures en allées piétonnes, où flâneurs et dénicheurs de bonnes affaires contempleront avec attention vos différents étals.

- Les inscriptions seront reçues par Mme Christine MATHON au 03.22.42.03.65 ou à la mairie au 03.22.42.02.17 (n'oubliez pas votre pièce d'identité).
- Le prix reste fixé à **3 € les 5 mètres** avec café offert aux exposants.
- Les réservations ne seront effectives **que lors du paiement** de votre emplacement.
- **La circulation des véhicules est interdite par arrêté municipal de 7h à 18h dans les rues concernées. Des déviations seront mises en place. Pensez à prendre vos dispositions pour cette journée.**
- La Commission des Fêtes présentera, dans la salle polyvalente, une exposition résumant : manifestations du 1/05/2018 au 20/04/2019, cartes postales anciennes, photos de classes et photos d'archives sur notre village.

UN VIN D'HONNEUR SERA SERVI VERS 11 H30 A LA SALLE POLYVALENTE.

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU



Le fontainier procédera au relevé des compteurs d'eau dans notre commune

Le Mardi 23, Mercredi 24 et Jeudi 25 Avril 2019

En cas d'absence, vous pouvez transmettre votre relevé
(téléchargeable sur notre site internet) par mail au siaeporesmaux@orange.fr

À défaut, votre facture sera établie sur estimation.

Toute modification (d'adresse, de libellé de l'abonné, de locataires, de propriétaire...) doit être signalée au fontainier ou par mail afin de pouvoir la prendre en compte lors de la prochaine facture.

RAPPEL : Horaires de permanence du SIAEP : Mercredi et Vendredi de 9h00 à 12h00. (03.22.42.02.63)

BALAYAGE DES CANIVEAUX

Les habitants de la commune sont priés de ne pas garer leurs véhicules dans les rues

en raison du nettoyage qui aura lieu **Le Lundi 29 Avril 2019**

Grâce aux efforts de chacun, ce service contribue à améliorer le cadre de vie de votre commune.

COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 8 MAI 1945

Lors de la journée patriotique, les enfants de l'école participeront au dépôt de gerbe et interpréteront « La Marseillaise ». La population est invitée à se joindre aux enfants, aux élus, aux anciens combattants et aux sapeurs pompiers devant le Café de la Place.

➡ **Défilé et cérémonie au Monument aux Morts à partir de 10h30.**

Un vin d'honneur offert par les anciens combattants ACPG/CATM sera servi sous le préau de l'école.

TRAVAUX DE VOIRIE

ENDUITS :

Un enduit d'usure de surface (bicouches) sera réalisé dans le Tour de Ville par l'entreprise STPA,
le Mardi 23 Avril 2019. (sous réserve des conditions climatiques)

RUE DES CAROLINES :

Comme vous avez pu le constater, l'aménagement de la Rue des Carolines est terminé.
Pour votre sécurité, un sens giratoire autour du tilleul va être mis en place.

CAMPAGNE ANNUELLE DE DÉRATISATION



Après le passage trimestriel de l'entreprise SPEE pour le nettoyage des réseaux d'assainissement,
l'entreprise France HYGIÈNE SERVICE
missionnée par la commune est chargée de déposer du raticide
dans tous les regards des égouts au sein du village

Le Jeudi 23 Mai 2019

POUR CEUX QUI EN ONT BESOIN, un dépôt de produits pour la lutte contre les RATS et les SOURIS est mis
gratuitement à la disposition des habitants en **Mairie toute l'année !**

☞ Antidote : VITAMINE K 1 ☞

PENSONS A NOS AMIS LES BÊTES :

Durant plusieurs jours, nous vous préconisons de ne pas laisser sortir vos animaux domestiques !

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les élections européennes auront lieu

le Dimanche 26 Mai 2019 dans la salle de réunion de la mairie de 8h à 18h.

Vos nouvelles cartes électorales vous parviendront très prochainement.

PENSEZ AUX ENFANTS : TAILLEZ VOS HAIES



Les haies non taillées obligent les piétons et surtout les enfants, à
descendre du trottoir, ce qui est très dangereux pour eux.

Vous devez veiller à ce que vos propres plantations n'empiètent pas sur le domaine public :
vos arbres ou vos haies ne doivent pas empêcher d'utiliser les trottoirs ou constituer un
manque de visibilité pour les conducteurs.

Branches et racines doivent obligatoirement être coupées à l'aplomb de la limite de la propriété. La responsabilité du
propriétaire riverain peut être engagée en cas d'accident.

RAPPEL : après mise en demeure, (lettre recommandée avec accusé de réception) la mairie peut faire procéder d'office
aux travaux, aux frais du riverain.

FERMETURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera fermé :

- le Mardi 30 Avril
- du Samedi 4 au Mardi 7 Mai inclus.

En cas d'urgence vous pouvez toujours contacter

- ☞ Madame le Maire au 03.22.42.73.94 / 06.99.97.42.45.
- ☞ Mme MATHON Christine (1^{ère} Adjointe) au
03.22.42.03.65 / 06.77.17.18.73
- ☞ M. BOUCHER Éric (2^{ème} Adjoint) au
03.22.42.79.07 / 06.14.22.01.73
- ☞ Mme GARNIER Martine (3^{ème} Adjointe) au
03.22.46.77.46 / 06.13.14.25.21